



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

### DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DSIL 2024 POUR LE PROJET DE TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE TOURVILLE-POUDRERIE

Livry-Gargan, le 17/01/2024

N° 2024- 004

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu le projet de travaux de démolition et de construction du groupe scolaire Tourville-Poudrerie ;

Considérant que la commune a pour projet la démolition et la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier de la Poudrerie, comprenant 11 salles de classes (6 élémentaires et 5 maternelles), un service de la restauration ainsi qu'un accueil de loisirs sans hébergement.

Considérant que ce groupe scolaire sera implanté sur 2 niveaux : RDC et R+1

**RDC** : 1 hall d'accueil, 1 espace dédié au personnel d'animation, 1 salle polyvalente, la restauration scolaire (salle à manger maternelle et élémentaire, le secteur maternel (3 classes), 1 hall d'accueil ALSH, des locaux techniques et de rangement.

**R+1** : Secteur élémentaire, ALSH élémentaire, 2 salles maternelles et des espaces mutualisés.

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par l'appel à projets de la Préfecture de Seine Saint-Denis pour octroyer des subventions dans le cadre de la D.S.I.L. ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de l'Etat afin qu'il apporte son soutien à cette opération ;

**DECIDE**

**Article 1** : De solliciter le concours financier de l'Etat via la Préfecture de Seine Saint-Denis pour octroyer des subventions dans le cadre de la D.S.I.L. afin qu'il apporte son soutien à l'opération de travaux de démolition et de construction du groupe scolaire Tourville-Poudrerie à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis) dont la livraison est prévue à la rentrée scolaire 2025.

**Article 2** : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT 2024	Montant des dépenses HT 2025	RECETTES	Montant des recettes	%
<b>Travaux</b>			<b>Aides publiques</b>		
Travaux de démolition et de construction du groupe scolaire Tourville-Poudrerie. <b>Gros œuvre</b>	3 818 106 €		DSIL (sur Travaux uniquement)	4 747 918 €	74,6%
			CAF Caisse d'Allocation Familiale	344 000 €	5,4%
Travaux de démolition et de construction du groupe scolaire Tourville-Poudrerie. <b>2<sup>nd</sup> œuvre et aménagements extérieurs</b>		2 546 791€	Commune de Livry-Gargan	1 272 979 €	20%
			dont Fonds Propres	1 272 979€	
<b>TOTAL</b>	<b>6 364 897 €</b>			<b>6 364 897 €</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100).



74  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental